



**L'ALLIANCE**

POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE  
DANS L'ACTION HUMANITAIRE



**TRAVAIL  
INTERSECTORIEL :  
Indicateurs permettant  
de mesurer  
les contributions  
intersectorielles à la  
protection et au bien-être  
des enfants**

Pack complet d'indicateurs

© L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, 2024

**Remerciements :**

Cette note d'orientation a été élaborée et rédigée par Shane M Khan et Masumi Yamashina sous les conseils de Susanna Davies et Stephanie Acker Housman. Des contributions essentielles et le feedback du Groupe de travail SMPE ont été apportés, en collaboration avec le Groupe de travail Évaluation, mesure et preuve de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire ainsi qu'avec des individus et des organisations clés, notamment : Groupe sectoriel de la Coordination et la gestion des camps, Domaine de responsabilité de la protection de l'enfance, Organisation internationale pour les migrations, Plan International, Save the Children, Street Child UK, Voice of Children Népal, UNICEF et Programme alimentaire mondial.

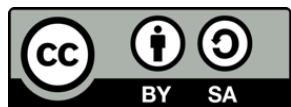
Le développement de cette note d'orientation a été possible grâce au soutien financier de SIDA HUM.

**Suggestion de citation :**

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, Pack complet d'indicateurs pour le travail intersectoriel (2024).

**Licence :** Ce document est placé sous licence Creative Commons Attribution.

La licence est attribuée à l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (ci-après « l'Alliance »).



# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION.....	4
CONTEXTE .....	4
OBJECTIF .....	5
PUBLIC .....	5
TABLE DES MATIÈRES.....	5
LES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES POUR FAIRE PROGRESSER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE TRAVAIL SECTORIEL .....	6
MISE EN ŒUVRE DES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES DANS LE TRAVAIL PROGRAMMATIQUE.....	7
CONTRÔLE DES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES À L'AIDE D'UN CADRE LOGIQUE ET D'INDICATEURS PRIORITAIRES .....	8
INDICATEURS PRIORITAIRES POUR LES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES POUR FAIRE PROGRESSER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE TRAVAIL SECTORIEL.....	9
PROCÉDÉ D'IDENTIFICATION DES INDICATEURS.....	9
LES RAISONS DE LA RECOMMANDATION DE CES INDICATEURS .....	10
PRÉSENTATION DES FICHES DE RÉFÉRENCE POUR LES INDICATEURS.....	11
INDICATEUR DE RÉSULTAT LIÉ AUX CINQ ACTIONS FONDAMENTALES ....	12
ACTION FONDAMENTALE 1 : DONNER LA PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ ET AU BIEN-ÊTRE, ET ÉVITER DE CRÉER DES PRÉJUDICES .....	14
ACTION FONDAMENTALE 2 : ADAPTER LES SERVICES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS.....	15
ACTION FONDAMENTALE 3 : PARTICIPATION DES ENFANTS, COMMUNICATION ET REDEVABILITÉ (INDICATEUR 1) .....	17
ACTION FONDAMENTALE 3 : PARTICIPATION DES ENFANTS, COMMUNICATION ET REDEVABILITÉ (INDICATEUR 2) .....	18
ACTION FONDAMENTALE 4 : ACCÈS SÛR ET ÉQUITABLE POUR LES ENFANTS AU SOUTIEN HUMANITAIRE.....	19
ACTION FONDAMENTALE 5 : RECONNAISSANCE, RÉFÉRENCIEMENT ET RÉPONSE EN TOUTE SÉCURITÉ (INDICATEUR 1).....	21
ACTION FONDAMENTALE 5 : RECONNAISSANCE, RÉFÉRENCIEMENT ET RÉPONSE EN TOUTE SÉCURITÉ (INDICATEUR 2).....	22
ORIENTATIONS POUR L'OPÉRATIONNALISATION DU CADRE LOGIQUE ET DES INDICATEURS PRIORITAIRES .....	24
ÉTABLISSEMENT DE PRIORITÉS PARMIS LES INDICATEURS POUR LA COLLECTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES.....	24
PLANIFICATION DE LA COLLECTE DE DONNÉES .....	24
COLLECTE DE DONNÉES .....	24
ANALYSE DES DONNÉES .....	25
UTILISATION DES DONNÉES.....	25
ANNEXE 1. LISTE POUR CONTRÔLER LA MISE EN ŒUVRE DES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES .....	26



# INTRODUCTION

---

## Contexte

[L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#) (ci-après « l'Alliance ») est un réseau mondial d'agences et de praticiens visant à protéger les enfants contre les abus, la négligence, l'exploitation et la violence dans des contextes humanitaires. [La Stratégie 2021-2025 de l'Alliance](#)<sup>1</sup> préconise de donner la priorité à la protection et au bien-être des enfants à travers la collaboration intersectorielle. Compte tenu de la nature diverse des risques liés à la protection de l'enfance, et de l'adversité à laquelle les enfants et leurs familles peuvent faire face en conséquence, il est souvent nécessaire d'avoir recours à des approches multisectorielles et à la collaboration intersectorielle pour prévenir les risques, répondre aux besoins, renforcer les facteurs de protection et contribuer au bien-être. Ni le secteur de la protection de l'enfance, ni aucun autre secteur ne peut y parvenir seul.

L'ensemble du système humanitaire a un rôle à jouer dans la concrétisation des droits des enfants, y compris le droit de protection. Pour garantir des interventions humanitaires qui soient sûres, accessibles et qui tiennent compte de la protection de l'enfance, il faut davantage de collaboration, d'action et d'investissement. Lorsque la protection de l'enfance constitue un objectif central et commun parmi tous les secteurs, elle contribue à une plus grande redevabilité envers les enfants, procure des moyens concrets de prévenir la violence, l'exploitation et l'abus, réduit les préjudices causés aux enfants et renforce l'impact global des interventions sectorielles.

En 2021-2022, pour réaliser des consultations exhaustives entre organisations et secteurs, le [Groupe de travail sur les Standards minimums pour la protection de l'enfance de l'Alliance](#) (GT SMPE), a engagé près de 400 parties prenantes afin d'identifier les obstacles, opportunités et priorités cruciales pour les efforts intersectoriels concernant le bien-être des enfants. Cela s'est traduit par le lancement du [Cadre intersectoriel pour faire progresser la protection et le bien-être des enfants](#), un guide collectif pour les acteurs de la protection de l'enfance et les partenaires sectoriels sur les actions prioritaires afin d'attribuer un rôle central aux enfants et à leurs besoins de protection dans tous les programmes, tous les secteurs et toutes les interventions humanitaires. Il met en avant l'importance de la collecte de données, de preuves, et de l'apprentissage pour optimiser les stratégies pratiques relatives à la collaboration et la coordination.

Dans la lignée de ce cadre, l'Alliance et le GT SMPE ont entrepris le développement d'un pack d'indicateurs, conçu spécialement pour stimuler la protection et le bien-être des enfants dans quatre secteurs clé de l'intervention humanitaire :

1. Coordination et gestion des camps (CCCM)
2. Éducation
3. Sécurité alimentaire
4. Santé.

---

<sup>1</sup> Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2022). A Clarion Call: the Centrality of Children and their Protection within humanitarian action. <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/alliance-strategy-2021-2025-clarion-call-centrality-children>



Le présent document décrit en détail le pack complet d'indicateurs, un outil vital pour la collecte, l'analyse et l'utilisation de données qui illustrent la façon dont les quatre secteurs contribuent à l'amélioration de la protection et du bien-être des enfants.

## Objectif

L'objectif principal de ce pack est de définir un ensemble d'indicateurs qui mesurent les contributions sectorielles destinées à la protection et au bien-être des enfants. Pour cela, le pack apporte des orientations techniques pour la collecte et l'analyse de données d'indicateurs clés dans l'action humanitaire. Il comprend la définition des indicateurs, des calculs et d'autres métadonnées utiles pour collecter, analyser et comprendre ces indicateurs.

## Public

Le public principal auquel le pack est destiné comprend le personnel technique humanitaire, y compris les coordinateurs interorganisations, les conseillers techniques, ainsi que les responsables de programmes chargés des programmes sectoriels et intégrés. Il est fortement recommandé pour le personnel de mobilisation de ressources développant des propositions de financement, ainsi que les responsables humanitaires et le leadership responsable de la programmation et la stratégie humanitaires.

## Table des matières

Le reste du document est organisé comme suit.

- **Les cinq actions fondamentales** : description des cinq actions fondamentales, leurs sous-composants et leur utilité pour le contrôle de la progression intersectorielle de la protection et du bien-être des enfants.
- **Le cadre logique** qui établit des indicateurs clés pour chaque action fondamentale et montre la façon dont ces indicateurs contribuent à la protection et au bien-être des enfants.
- **Fiches de référence pour les indicateurs** qui décrivent en détail chaque indicateur présenté dans le cadre logique, avec la définition de l'indicateur et son type, les méthodes de calcul, les sources de données et d'autres notes nécessaires pour collecter, analyser et utiliser correctement ces données.
- **Orientations pour l'opérationnalisation du cadre logique et du tableau des indicateurs**, y compris comment établir des priorités parmi les données, les collecter, les analyser et les utiliser.
- **Une liste de contrôle complémentaire** pour permettre aux responsables d'identifier leurs éventuelles lacunes dans l'évaluation, la conception, la mise en œuvre et le contrôle des cinq actions fondamentales dans leur travail.



# LES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES POUR FAIRE PROGRESSER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE TRAVAIL SECTORIEL

---

Au fil de deux ans de collaboration avec des partenaires multisectoriels, le Groupe de travail SMPE et ses membres ont mis au point les cinq actions fondamentales pour l'intégration des principes de protection de l'enfance dans le travail sectoriel. Les cinq actions fondamentales opérationnalisent l'intégration des principes de protection de l'enfance aux mesures critiques que tous les secteurs doivent prendre pour exercer leurs responsabilités concernant la protection et le bien-être des enfants, un segment clé des personnes affectées dans toutes les crises humanitaires. Le cadre décrit des actions programmatiques essentielles pour garantir que tous les secteurs humanitaires contribuent à assurer la sécurité et la protection des enfants dans leurs interventions. Il rassemble des actions clés extraites des [Standards minimums pour la protection de l'enfance](#)<sup>2</sup> d'une manière simplifiée à l'attention des spécialistes n'appartenant pas au secteur de la protection, sans remplacer les principes directeurs spécifiques au secteur inclus dans les standards. Il s'agit d'un cadre utile pour les efforts de contrôle des programmes et il est applicable à tous les secteurs techniques, y compris la Coordination et la gestion des camps (CCCM), l'éducation, la sécurité alimentaire et la santé<sup>3</sup>.

Les cinq actions fondamentales et leurs sous-composants :

## **Action fondamentale 1. Donner la priorité à la sécurité et au bien-être des enfants, et éviter de créer des préjudices**

- intégrer les problématiques de protection de l'enfance à la planification des programmes sectoriels
- identifier les actions que votre secteur peut entreprendre pour réduire les risques pour les enfants accédant à vos services
- sauvegarde de l'enfance : veiller à ce que tous les membres du personnel soient formés concernant les codes de conduite, le comportement approprié à adopter avec les enfants et la façon de signaler un comportement inapproprié<sup>4,5</sup>
- assurer la sécurité physique des enfants sur les sites de programmes : identifier et atténuer les risques physiques potentiels

## **Action fondamentale 2. Adapter les services aux besoins des enfants**

- adapter la programmation sectorielle aux besoins d'enfants dont les âges, les genres et les aptitudes sont différents

<sup>2</sup> Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2019). Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action. <https://alliancecpha.org/en/child-protection-minimum-standards-working-group>

<sup>3</sup> Les secteurs de CCCM, éducation, sécurité alimentaire et santé ont tous contribué à l'élaboration de ce pack, et collaborent avec l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et ses membres. Toutefois, l'intention est que le pack puisse être utilisé par tous les secteurs techniques humanitaires.

<sup>4</sup> La formation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles (PSEA) est également utile, mais elle doit comprendre des modules spécifiques sur les besoins des enfants et les obligations dans le cadre de la sauvegarde de l'enfance, allant au-delà de la formation PSEA typique.

<sup>5</sup> Voir aussi la Norme humanitaire fondamentale. <https://www.corehumanitarianstandard.org/the-standard>.

**Action fondamentale 3. Participation des enfants, communication et redevabilité**

- fournir des informations adaptées aux enfants concernant vos services
- favoriser la participation des enfants tout au long du cycle des programmes
- veiller à ce que les mécanismes de redevabilité soient favorables aux enfants et accessibles aux enfants dont les âges, les genres et les aptitudes sont différents
- renforcer les compétences du personnel sur la communication et les consultations adaptées aux enfants<sup>6</sup>

**Action fondamentale 4. Accès sûr et équitable pour les enfants au soutien humanitaire**

- faciliter un accès sûr pour tous les enfants à l'intervention de votre secteur
- contrôler l'accès des enfants et des familles, identifier et abattre les obstacles

**Action fondamentale 5. Reconnaissance, référencement et réponse en toute sécurité<sup>7</sup>**

- former le personnel sur la reconnaissance et le référencement en toute sécurité des enfants faisant face à des risques de protection
- collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance pour maintenir des mécanismes de référencement clairs et actualisés
- offrir un soutien ciblé aux enfants ayant des problèmes de protection depuis votre secteur, selon les besoins

## Mise en œuvre des cinq actions fondamentales dans le travail programmatique

Il est nécessaire de mettre en œuvre les cinq actions fondamentales dans l'intégralité du cycle des programmes. Ce pack propose une liste de contrôle que les responsables de programmes peuvent utiliser pour mettre en œuvre les cinq actions fondamentales (voir Annexe 1).

La liste de contrôle couvre les actions clés que les responsables de programmes doivent réaliser lors de l'évaluation, la conception, la mise en œuvre et le contrôle des cinq actions fondamentales. Elle peut être utile pour identifier les éventuelles lacunes dans l'approche programmatique pour faire progresser la protection de l'enfance dans un secteur. À chaque phase de travail est associé un ensemble de questions reflétant les principaux éléments qui font progresser la protection de l'enfance dans le travail sectoriel. Lors de la mise en œuvre, l'objectif global est de faire en sorte que la réponse soit « oui » à chaque question. Étant donné que la liste de contrôle est destinée à être utilisée de façon continue, les réponses peuvent changer au fil du temps. Notez que chaque question est mise en correspondance avec chacune des cinq actions fondamentales.

<sup>6</sup> Une formation sur les premiers secours psychologiques peut aussi être envisagée, au besoin.

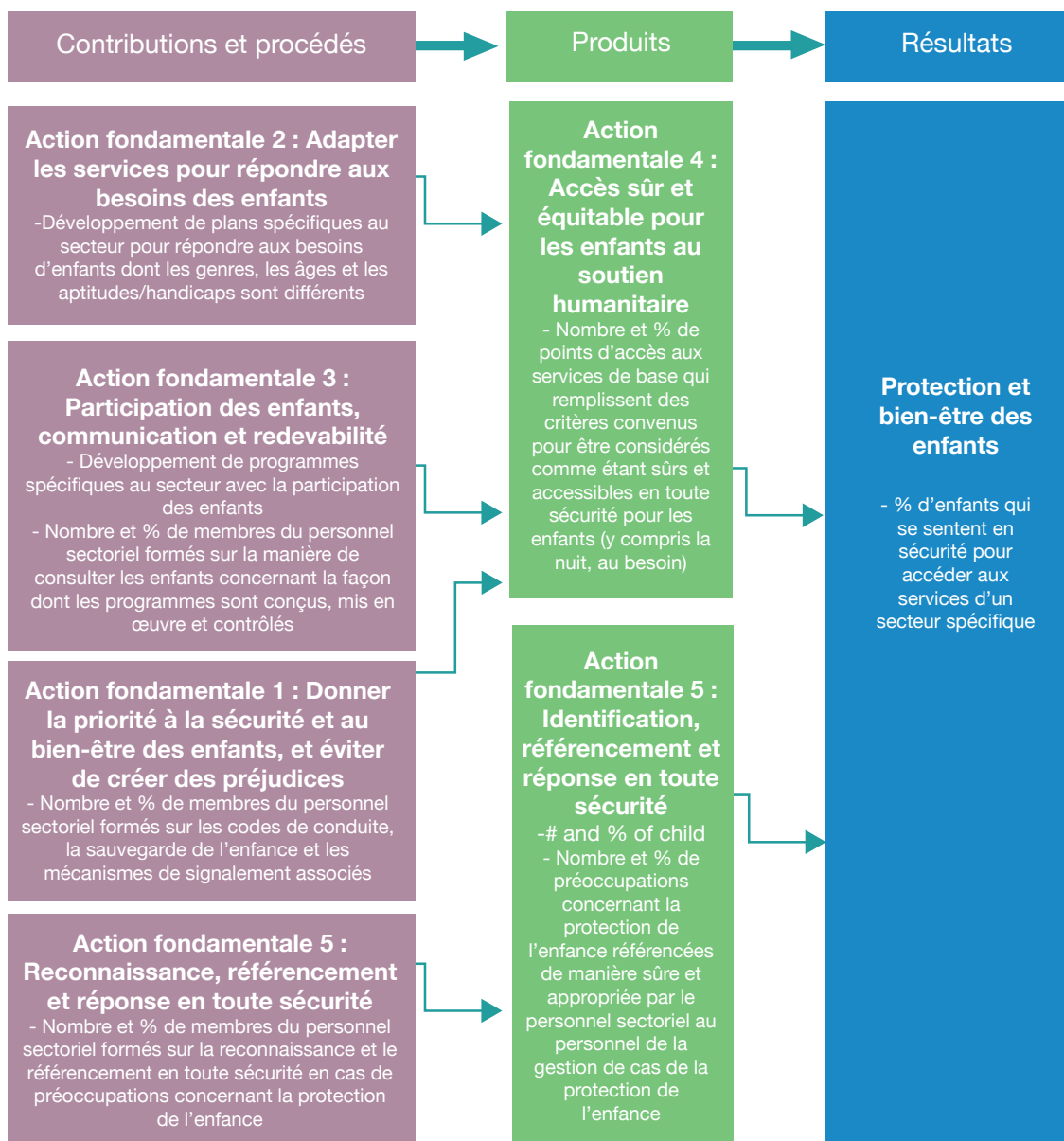
<sup>7</sup> Voir Child Protection Area of Responsibility (2024). Safe Recognition and Referrals for Child Protection Concerns: Rapid Guide for non-Child Protection actors. <https://www.cpaor.net/working-together-for-child-protection-and-wellbeing>.



## CONTRÔLE DES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES À L'AIDE D'UN CADRE LOGIQUE ET D'INDICATEURS PRIORITAIRES

Ce pack décrit un ensemble d'indicateurs permettant de contrôler les cinq actions fondamentales. La Figure 1 représente la façon dont les cinq actions fondamentales contribuent à la protection et au bien-être des enfants. Dans le cadre, la protection et le bien-être des enfants sont mesurés à l'aide d'un indicateur de sécurité des enfants, qui est un résultat global pour le secteur de la protection de l'enfance et les interventions intersectorielles. La Figure 1 présente également les indicateurs spécifiques à chaque action fondamentale, dont les détails se trouvent dans le Tableau 1.

**Figure 1. Cadre logique pour le contrôle des cinq actions fondamentales pour faire progresser la protection de l'enfance dans le travail sectoriel**







## Indicateurs prioritaires pour les cinq actions fondamentales pour faire progresser la protection de l'enfance dans le travail sectoriel

Ce pack répertorie un ensemble d'indicateurs prioritaires permettant de contrôler les cinq actions fondamentales, couvrant les contributions/procédés, les produits et un indicateur de résultat. La majorité des indicateurs sont quantitatifs. Seuls deux sont qualitatifs. Les actions fondamentales et leurs indicateurs associés sont répertoriés ci-après :

### **Résultat des cinq actions fondamentales**

- Pourcentage d'enfants qui se sentent en sécurité pour accéder aux services d'un secteur spécifique

### **Action fondamentale 1. Donner la priorité à la sécurité et au bien-être des enfants, et éviter de créer des préjudices**

- Nombre et pourcentage de membres du personnel sectoriel formés sur les codes de conduite, la sauvegarde de l'enfance et les mécanismes de signalement associés

### **Action fondamentale 2. Adapter les services aux besoins des enfants**

- Développement de plans spécifiques au secteur pour répondre aux besoins d'enfants dont les genres, les âges et les aptitudes/handicaps sont différents

### **Action fondamentale 3. Participation des enfants, communication et redevabilité**

- Développement de programmes spécifiques au secteur avec la participation des enfants
- Nombre et pourcentage de membres du personnel sectoriel formés pour consulter les enfants concernant la façon dont les programmes sont conçus, mis en œuvre et contrôlés

### **Action fondamentale 4. Accès sûr et équitable pour les enfants au soutien humanitaire**

- Nombre et pourcentage de points d'accès aux services de base (par exemple, points d'eau, points de distribution, centres de santé, centres communautaires) qui remplissent des critères convenus pour être considérés comme étant sûrs et accessibles en toute sécurité pour les enfants (y compris la nuit, au besoin)

### **Action fondamentale 5. Reconnaissance, référencement et réponse en toute sécurité**

- Nombre et pourcentage de membres du personnel sectoriel formés sur la reconnaissance et le référencement en toute sécurité en cas de préoccupations concernant la protection de l'enfance
- Nombre et pourcentage de préoccupations concernant la protection de l'enfance référencées de manière sûre et appropriée par le personnel sectoriel au personnel de la gestion de cas de la protection de l'enfance

## Procédé d'identification et de développement des indicateurs

L'Alliance a mis en œuvre une étude documentaire approfondie et a identifié 17 documents clés contenant des indicateurs qui ont démontré l'intersectionnalité entre la protection de l'enfance et la coordination et gestion des camps, l'éducation, la sécurité alimentaire et la santé. Les documents examinés comprenaient les normes humanitaires minimales couvrant la protection de l'enfance et chacun des quatre secteurs prioritaires indiqués ci-dessus, ainsi que des cadres de mesure spécifiques aux organisations et aux secteurs. L'étude documentaire a permis de mettre au jour plus de 700 indicateurs de niveau de produit et de résultat. Ils ont ensuite été réduits à 48 indicateurs parmi les cinq actions fondamentales. En grande majorité, ces



indicateurs mentionnaient la sécurité, soit en matière d'accès aux programmes humanitaires, soit pour des voies de référencement sûres au sein des programmes. Les indicateurs qui exprimaient clairement l'adaptation des services aux différents besoins des enfants (Action fondamentale 2), à leur participation (Action fondamentale 3) et à la priorisation de leur sécurité (Action fondamentale 1) étaient soit inexistants, soit peu nombreux et très spécifiques au secteur.

Par conséquent, les indicateurs présentés dans ce pack ont été développés pour évaluer directement chaque action fondamentale et adaptés, le cas échéant, à partir de la révision d'indicateurs existants. Étant donné qu'aucune ressource n'est actuellement disponible pour la réalisation d'essais et de pilotes sur le terrain pour ce pack, l'Alliance accepte volontiers de recevoir les commentaires des utilisateurs et d'établir des collaborations pour explorer des tests de terrain pour l'avenir. Écrivez-nous à [cpms.wg@alliancecpha.org](mailto:cpms.wg@alliancecpha.org) si vous souhaitez faire part de vos commentaires.

## Les raisons de la recommandation de ces indicateurs

Ces indicateurs sont fondés sur des indicateurs existants utilisés dans les Standards minimums pour la protection de l'enfance et liés aux normes humanitaires minimales sectorielles, y compris les Standards Sphère, les normes minimales pour la gestion des camps et les normes minimales pour l'éducation dans les situations d'urgence. Les indicateurs choisis ajoutent un degré de spécificité et contribuent à l'opérationnalisation et la mise en pratique des actions fondamentales pour intégrer systématiquement les préoccupations concernant la protection de l'enfance dans le travail de secteurs techniques, tels que la coordination et la gestion des camps, l'éducation, la sécurité alimentaire et la santé.

Ce pack présente également un ensemble limité d'indicateurs qui peuvent être mesurés. Il est possible d'ajouter d'autres indicateurs contextuels et indicateurs liés directement aux indicateurs désignés, en cas de besoins de contrôle plus poussé. En utilisant ce pack, les organisations peuvent choisir de l'adapter et le contextualiser, selon les besoins. D'autres indicateurs spécifiques aux secteurs issus du travail conjoint du Global CP AoR et de l'Alliance seront disponibles plus tard. Ils pourront être utilisés dans le cadre de ce pack en les adaptant davantage.

Lors du recueil d'informations et de l'élaboration du pack d'indicateurs, aucun cadre prédominant ou central à travers lequel les quatre secteurs prioritaires agissaient pour faire progresser la protection et le bien-être des enfants n'a été trouvé. Les programmes différaient d'un document à l'autre et les organisations les révisaient, chacune avec des buts et des objectifs différents et des approches pour le suivi et l'évaluation. Par conséquent, les indicateurs de produit d'un document pouvaient être considérés comme des indicateurs de résultat dans un autre, tandis que les indicateurs de procédé de l'un pouvaient être définis comme des indicateurs de contribution dans un autre.

Pour compenser cette observation, ce pack expose les indicateurs de contribution et de procédé de manière conjointe. Les organisations utilisant ce pack peuvent décider si les indicateurs recommandés désignent une contribution ou un procédé en fonction de leur programme et adapter le cadre logique au besoin.

De plus, ce pack adopte un indicateur de résultat central auquel contribuent tous les autres indicateurs. Le résultat de la sécurité de l'enfance a été choisi, car il s'agit d'un composant central de la protection et le bien-être de l'enfance, et il reflète convenablement le but prédominant de renforcer la collaboration intersectorielle pour faire progresser la protection des enfants. C'est aussi le langage déjà le plus largement utilisé par d'autres secteurs.



## Présentation des fiches de référence pour les indicateurs

Les pages qui suivent présentent les fichiers de référence pour chaque indicateur contenu dans le cadre logique. Chaque fiche de référence d'indicateur contient des informations essentielles utiles pour mesurer les indicateurs clés. Les fiches apportent les informations ci-dessous.

- **Nom de l'indicateur** : le nom de l'indicateur.
- **Type d'indicateur** : contribution/procédé, produit, résultat en fonction du cadre logique.
- **Raisons** : brève explication des raisons pour lesquelles l'indicateur a été choisi.
- **Méthode de calcul** : notes détaillées sur la façon de calculer l'indicateur, y compris les spécifications du numérateur et des dénominateurs pour les indicateurs quantitatifs. Pour les indicateurs qualitatifs, cette section comprend des catégories de réponse utilisées pour dériver la valeur de l'indicateur.
- **Personnalisations potentielles** : moyens possibles de personnalisation des indicateurs, principalement dans l'objectif d'adapter les indicateurs à chacun des quatre secteurs prioritaires.
- **Sources de données** : sources de données possibles pour ces indicateurs, y compris la méthodologie de collecte des données.
- **Collecte des données et fréquence de compte rendu** : suggestion de programmation pour la collecte et le compte rendu des résultats de l'indicateur.
- **Ventilation des données** : elle donne des suggestions de ventilations pour l'indicateur et problèmes potentiels relatifs à la ventilation.
- **Cibles** : ce sont des valeurs et tendances attendues.
- **Problèmes de qualité des données** : ils donnent des notes et conseils pour la collecte, l'analyse et la révision de ces données.
- **Notes complémentaires** : d'autres notes complémentaires sont apportées pour aider à la collecte, l'analyse et l'interprétation de ces indicateurs.



## Indicateur de résultat lié aux cinq actions fondamentales

Le résultat du travail programmatique est l'amélioration de la protection et du bien-être des enfants. Dans ce pack, un indicateur est recommandé pour mesurer ce résultat. Cet indicateur repose sur la sécurité des enfants.

<b>Nom de l'indicateur</b>
Pourcentage d'enfants qui se sentent en sécurité pour accéder aux services d'un secteur spécifique
<b>Type d'indicateur</b>
Résultat
<b>Raisons</b>
Bien que l'aide à la progression de la programmation pour la protection et le bien-être des enfants parmi les interventions humanitaires peut avoir de nombreux résultats, ce pack est axé sur un seul d'entre eux : la sécurité des enfants. La sécurité des enfants est un résultat bien reconnu présent dans la programmation relative à la protection de l'enfance et un résultat clé nécessaire pour un fonctionnement efficace et éthique des programmes sectoriels.
<b>Méthode de calcul</b>
Diviser le numérateur par le dénominateur <b>Numérateur</b> : nombre d'enfants qui déclarent se sentir en sécurité pour accéder aux services d'un secteur spécifique <b>Dénominateur</b> : nombre total d'enfants interrogés accédant aux services d'un secteur spécifique
<b>Personnalisations potentielles</b>
Remplacez « secteur spécifique » par le secteur dans lequel vous travaillez.  Notez que cet indicateur ne spécifie pas l'âge des enfants. Cet indicateur doit être adapté pour refléter l'âge des bénéficiaires des programmes, sans oublier que les enfants plus âgés pourront mieux comprendre et apporter une réponse à la question d'enquête lors de la collecte des données. Les questions directes sur les sentiments de sécurité doivent cibler uniquement les enfants à partir de 12 ans. Pour comprendre les perceptions des enfants plus jeunes concernant la sécurité, les parents/ tuteurs peuvent être interrogés.  Autrement, des méthodologies créatives peuvent être utilisées pour inciter les jeunes enfants à réfléchir sur leur perception de la sécurité. Ce type de consultation doit être effectué uniquement par du personnel formé en consultations favorables aux enfants et prendre en compte les éléments éthiques, comme ne créer aucun préjudice, consentement éclairé/accord et confidentialité. Pour obtenir un guide complet sur les consultations auprès des enfants dans des contextes humanitaires, voir : <a href="#">Guide sur les consultations d'enfants dans les crises humanitaires</a> <sup>8</sup> .

<sup>8</sup> Save the Children (2023). Guidance Children's Consultations in Humanitarian Contexts. <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/guidance-childrens-consultations-in-humanitarian-contexts/#:~:text=The%20way%20children%20experience%20disasters,to%20the%20affected%20child%20population.>



## Sources de données : comment collecter les données

Enquête visant à interroger les enfants et/ou les parents qui utilisent les services, entretien de départ des enfants et/ou parents participant aux services.

Bien que de nombreux aspects de la sécurité puissent être mesurés, le résultat se concentre sur la sécurité relative à l'accès aux services d'un secteur particulier. Ce pack propose une question qui peut servir à mesurer cet indicateur :

Quel niveau de sécurité ou insécurité ressentez-vous pour accéder aux services de [secteur] ?

1. Beaucoup d'insécurité
2. De l'insécurité
3. De la sécurité
4. Beaucoup de sécurité
5. Je ne sais pas
6. Refuse de répondre

Cette question est adaptée à partir de « [Mesure de l'efficacité de l'atténuation des risques liés à la VBG dans la crise humanitaire](#) »<sup>9</sup>, plus précisément dans le « [Menu de Mesures](#) »<sup>10</sup> qui contient d'autres questions relatives à la sécurité.

D'autres questions et indicateurs sur la sûreté et la sécurité sont également disponibles dans « [Définition et mesure du bien-être des enfants dans l'action humanitaire : guide de contextualisation](#) ».

## Collecte des données et fréquence de compte rendu : quand collecter et établir un compte rendu des données

Idéalement, elles doivent être collectées au début, au milieu et à la fin d'un cycle de programme. Cela permet de contrôler le résultat principal à des moments clés, ainsi que de changer d'approche si le résultat n'est pas atteint en milieu de cycle. Si les ressources le permettent, l'indicateur peut être collecté de façon plus régulière, par exemple tous les mois ou deux fois par mois.

## Ventilation des données

Les ventilations minimales recommandées sont effectuées selon l'âge (des groupes de 5 ans peuvent être utilisés), le genre et le statut de handicap/aptitude de l'enfant.

D'autres ventilations, telles que le site/camp/lieu, peuvent également être utilisées pour identifier les zones géographiques où les services ne produisent pas le résultat attendu.

## Cibles

Bien qu'aucune cible officielle ne soit associée à cet indicateur, les programmes doivent chercher à obtenir une sécurité universelle. Au fil du programme, cet indicateur doit tendre à la hausse.

<sup>9</sup> GBV Guidelines (2024). Measuring Gender-Based Violence Risk Mitigation in Humanitarian Settings. <https://gbvguidelines.org/en/im/effectiveness/>

<sup>10</sup> UNICEF (2022). Menu of Measures: GBV Risk Mitigation. [https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2022/09/Menu-of-Measures\\_final\\_color.pdf](https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2022/09/Menu-of-Measures_final_color.pdf)

**Problèmes de qualité des données**

Pour mesurer correctement cet indicateur, veillez à ce que tous les enfants ou un échantillon représentatif des enfants soient inclus dans l'enquête auprès des utilisateurs des services. Idéalement, le pourcentage d'enfants qui refusent de répondre à la question doit être faible (moins de 10 %). Lorsque ce pourcentage est élevé, il peut affecter les conclusions globales relatives à cet indicateur.

**Notes complémentaires**

Si les enfants répondent qu'ils se sentent en danger ou très en danger, ils doivent être immédiatement orientés vers des prestataires de services de protection de l'enfance ou des centres de liaison pour la protection de l'enfance pour obtenir un soutien supplémentaire.

## Action fondamentale 1 : Donner la priorité à la sécurité et au bien-être, et éviter de créer des préjudices

**Nom de l'indicateur**

Nombre et pourcentage de membres du personnel sectoriel formés sur les codes de conduite, la sauvegarde de l'enfance et les mécanismes de signalement associés

**Type d'indicateur**

Contribution/Procédé

**Raisons**

Les codes de conduite, la sauvegarde de l'enfance et les mécanismes de signalement associés font partie intégrante de la création de conditions d'environnements sûrs pour les enfants dans l'action humanitaire. Cet indicateur mesure la proportion dans laquelle l'action humanitaire intègre ces questions dans un programme à travers la formation du personnel.

**Méthode de calcul**

Le numérateur (indiqué ci-après) correspond à l'indicateur numéral et le pourcentage est calculé comme suit :

Diviser le numérateur par le dénominateur

**Numérateur** : nombre de membres du personnel sectoriel formés sur les codes de conduite, la sauvegarde de l'enfance et les mécanismes de signalement associés

**Dénominateur** : nombre total de membres du personnel sectoriel

**Personnalisations potentielles****Sources de données : comment collecter les données**

Examen documentaire des programmes (fichiers RH, rapport de formation à la sauvegarde de l'enfance) ; questionnaires avant et après la formation

**Collecte des données et fréquence de compte rendu : quand collecter et établir un compte rendu des données**

Les données doivent être collectées tous les trimestres.

**Ventilation des données**

Au minimum, les données doivent être ventilées par type/niveau des membres du personnel.

**Cibles**

Au cours du programme, le nombre et le pourcentage de membres du personnel formés sur les codes de conduite, la sauvegarde de l'enfance et les mécanismes de signalement associés doivent augmenter.

L'ensemble du personnel travaillant avec les enfants est censé être formé sur ces questions.

**Problèmes de qualité des données****Notes complémentaires**

Tous les membres du personnel ont l'obligation de signaler toute préoccupation concernant la sauvegarde de l'enfance et les mauvaises conduites d'autres membres, et de comprendre quels sont les comportements appropriés et inappropriés envers les enfants.

Les membres du personnel sectoriel n'ont pas la responsabilité de prendre en charge les cas de sauvegarde de l'enfance, mais ils doivent plutôt signaler/référencer les préoccupations potentielles à travers des mécanismes convenus de signalement internes et interorganisationnels et/ou les lignes téléphoniques d'alerte. S'il n'y a pas de centre de liaison dédié à la protection de l'enfance dans une agence, les services des ressources humaines seront normalement chargés de recevoir et de répondre à ce type de préoccupations.

**Action fondamentale 2 : Adapter les services pour répondre aux besoins des enfants****Nom de l'indicateur**

Développement de programmes et de plans d'action spécifiques au secteur pour répondre aux besoins d'enfants dont les genres, les âges et les aptitudes/handicaps sont différents

**Type d'indicateur**

Contribution/Procédé

**Raisons**

Cet indicateur a été choisi pour mesurer si les secteurs adaptent les programmes pour répondre aux besoins des enfants. Les services qui sont adaptés aux besoins des enfants contribueront à un accès amélioré et équitable.

**Méthode de calcul**

Il s'agit d'un indicateur qualitatif où les catégories de réponse sont « oui » ou « non ». Cet indicateur comprend trois sous-composants (genre, âge et aptitude/handicap), qui doivent tous être mesurés.

**Personnalisations potentielles**

D'autres adaptations des services spécifiques au pays et au programme, comme l'adaptation culturelle, peuvent être envisagées en plus des trois sous-composants.

**Sources de données : comment collecter les données**

Examen documentaire des programmes (cartographie des services)

**Collecte des données et fréquence de compte rendu : quand collecter et établir un compte rendu des données**

Si des plans spécifiques au secteur sont mis au point en tenant compte du genre, de l'âge et de l'aptitude/du handicap, la valeur de cet indicateur est « oui » et ne doit pas varier au cours du cycle de vie du programme. Donc, si la valeur est « oui » au début du programme, il n'est pas nécessaire de collecter en permanence des données sur cet indicateur.

Si la valeur est « non » et qu'il est prévu d'adapter davantage les plans spécifiques au secteur pour répondre aux besoins des enfants, des données concernant cet indicateur peuvent alors être collectées tous les mois jusqu'à ce que la valeur devienne « oui ».

**Ventilation des données**

Aucune

**Cibles**

Les programmes doivent chercher à ce que tous les plans soient développés pour répondre aux différents besoins des enfants.

**Problèmes de qualité des données****Notes complémentaires**

Les plans spécifiques au secteur doivent être satisfaits dans toutes les catégories de genre, d'âge et d'aptitude/handicap pour atteindre cet indicateur. Par exemple, un plan spécifique au secteur sur le genre doit explorer les besoins correspondants des filles, des garçons et des enfants ayant des identités de genre et des orientations sexuelles diverses, et identifier les actions clés pour répondre à ces besoins.





## Action fondamentale 3 : Participation des enfants, communication et redevabilité (indicateur 1)

<b>Nom de l'indicateur</b>
Développement de programmes/plans de réponse spécifiques au secteur avec la participation des enfants
<b>Type d'indicateur</b>
Contribution/Procédé
<b>Raisons</b>
Cet indicateur mesure si les secteurs utilisent la participation des enfants pour développer leurs programmes/plans de réponse. La participation des enfants constitue un mécanisme essentiel pour assurer la redevabilité envers les enfants, pour adapter les services afin de répondre aux besoins des enfants et pour garantir des services sûrs et appropriés pour un groupe diversifié d'enfants. Les services qui sont adaptés aux besoins des enfants contribueront à un accès amélioré et équitable, à la réduction des préjudices créés par les obstacles à l'accès et à la prévention possible de mécanismes de gestion/violations de la protection ayant des effets négatifs.
<b>Méthode de calcul</b>
Il s'agit d'un indicateur qualitatif où les catégories de réponse sont « oui » ou « non ».
<b>Personnalisations potentielles</b>
<b>Sources de données : comment collecter les données</b>
Examen documentaire des programmes (cartographie du lieu des programmes et des mécanismes de participation des enfants disponibles)
<b>Collecte des données et fréquence de compte rendu : quand collecter et établir un compte rendu des données</b>
Si des programmes/plans de réponse spécifiques au secteur sont mis au point en ayant recours à la participation des enfants, la valeur de cet indicateur est « oui » et ne doit pas varier au cours du cycle du programme. Donc, si la valeur est « oui » au début du programme, il n'est pas nécessaire de collecter en permanence des données sur cet indicateur.  Si la valeur est « non » et qu'il est prévu d'adapter davantage les plans spécifiques au secteur en ayant recours à la participation des enfants, des données concernant cet indicateur peuvent alors être collectées tous les mois jusqu'à ce que la valeur devienne « oui ».
<b>Ventilation des données</b>
Aucune
<b>Cibles</b>
Les secteurs doivent chercher à ce que tous les programmes et plans de réponse soient développés en ayant recours à la participation des enfants.

**Problèmes de qualité des données**

Utilisez une définition constante de la participation des enfants lorsque vous collectez ces données au fil du temps.

**Notes complémentaires**

[Reportez-vous à Participation des enfants à la programmation humanitaire<sup>11</sup>](#) pour obtenir des outils et des méthodes permettant de comprendre comment se produit la participation et pour créer une définition utilisable de la participation des enfants.

**Action fondamentale 3 : Participation des enfants, communication et redevabilité (indicateur 2)****Nom de l'indicateur**

Nombre et pourcentage de membres du personnel sectoriel formés sur la manière de consulter les enfants concernant la façon dont les programmes sont conçus, mis en œuvre et contrôlés

**Type d'indicateur**

Contribution/Procédé

**Raisons**

Les membres du personnel sectoriel doivent suivre une formation spécifique pour s'assurer qu'ils savent comment travailler avec les enfants et, particulièrement, comment interagir avec les enfants sur la conception, la mise en œuvre et le contrôle des programmes. La contribution des enfants sur des éléments spécifiques de conception des programmes est importante pour garantir que le point de vue des enfants est pris en compte et que les bénéficiaires du programme sont directement capables de modifier le programme pour répondre à leurs besoins et leurs priorités. La participation des enfants constitue un élément critique pour satisfaire aux obligations de redevabilité envers les populations affectées.

**Méthode de calcul**

Le numérateur (indiqué ci-après) correspond à l'indicateur numéral et le pourcentage est calculé comme suit :

Diviser le numérateur par le dénominateur

**Numérateur :** membres du personnel sectoriel formés pour consulter les enfants concernant la façon dont les programmes sont conçus, mis en œuvre et contrôlés

**Dénominateur :** nombre total de membres du personnel sectoriel

**Personnalisations potentielles**

<sup>11</sup> Save the Children (2013). Guidelines for Children's Participation in Humanitarian Programming. [https://inee.org/sites/default/files/resources/SC\\_Children\\_Participation\\_Humanitarian\\_Guidelines.pdf](https://inee.org/sites/default/files/resources/SC_Children_Participation_Humanitarian_Guidelines.pdf)

**Sources de données : comment collecter les données**

Examen documentaire des programmes (fichiers RH, rapport de formation à la sauvegarde de l'enfance) ; questionnaires avant et après la formation

**Collecte des données et fréquence de compte rendu : quand collecter et établir un compte rendu des données**

Les données doivent être collectées tous les trimestres.

**Ventilation des données**

Au minimum, les données doivent être ventilées par type/niveau des membres du personnel.

**Cibles**

Au cours du programme, le nombre et le pourcentage de membres du personnel formés pour consulter les enfants sur la conception, la mise en œuvre et le contrôle des programmes doivent augmenter. Tous les membres du personnel du programme et de suivi et évaluation doivent être formés à la consultation des enfants.

**Problèmes de qualité des données****Notes complémentaires**

Appliquez une définition constante de « formation » à chaque fois que des données sont collectées.

Des modules de formation sur la participation des enfants sont inclus dans le programme de l'atelier sur la collaboration pour la protection et le bien-être des enfants<sup>12</sup> du domaine de responsabilité de la protection de l'enfance et de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

**Action fondamentale 4 : Accès sûr et équitable pour les enfants au soutien humanitaire****Nom de l'indicateur**

Nombre et pourcentage de points d'accès aux services de base (par exemple, points d'eau, points de distribution, centres de santé, centres communautaires) qui remplissent des critères convenus pour être considérés comme étant sûrs et accessibles en toute sécurité pour les enfants (y compris la nuit, au besoin)

**Type d'indicateur**

Produit

<sup>12</sup> Child Protection Area of Responsibility and Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2024). Workshop Package on Working together for child protection and well-being. <https://www.cpaor.net/working-together-for-child-protection-and-wellbeing>



## Raisons

La sécurité au niveau des points de service constitue les points d'entrée principaux que les programmes peuvent améliorer pour garantir que les enfants se sentent en sécurité dans l'action humanitaire. Ce pack se concentre sur les points de service, car ils sont essentiels dans l'action humanitaire pour proposer de la nourriture et des refuges, ainsi que réaliser des interventions liées à l'éducation et la santé.

## Méthode de calcul

Le numérateur (indiqué ci-après) correspond à l'indicateur numéral et le pourcentage est calculé comme suit :

Diviser le numérateur par le dénominateur

**Numérateur** : nombre de points d'accès aux services de base qui remplissent des critères convenus de sécurité et d'accessibilité pour les enfants

**Dénominateur** : nombre total de points d'accès aux services de base

## Personnalisations potentielles

Remplacez « points d'accès aux services de base » par le terme spécifique au secteur le plus pertinent. Il peut s'agir de termes comme les centres de santé, les cliniques et les postes sanitaires pour le secteur de la santé. Pour le secteur de l'éducation, il peut s'agir d'école et d'espaces d'apprentissage. Pour la sécurité alimentaire, il peut s'agir de points de distribution de nourriture et de points d'eau, tandis que pour le secteur CCCM, il peut s'agir de structures communautaires et d'espaces communs, par exemple, des toilettes et des points d'eau ou autres.

## Sources de données : comment collecter les données

Examen documentaire des programmes (cartographie des points d'accès aux services de base et compte rendu de contrôle en fonction d'une liste de contrôle de critères convenus), audits de sécurité (avec des adaptations pour collecter ces données). Les enfants doivent bénéficier d'une assistance pour participer aux audits de sécurité autant que possible et si leur participation ne les expose pas à d'autres risques. Il est fortement recommandé de réaliser des audits conjoints de sécurité entre la protection de l'enfance et les acteurs sectoriels. À tous les membres du personnel menant des audits de sécurité, une formation doit être proposée sur la communication et les techniques de consultation favorables aux enfants, ainsi que sur le référencement en toute sécurité des préoccupations potentielles concernant la protection de l'enfance.

## Collecte des données et fréquence de compte rendu : quand collecter et établir un compte rendu des données

Les données doivent être collectées tous les trimestres.

## Ventilation des données

La ventilation minimale est effectuée par site/camp/lieu. Elle identifie les endroits où les services n'atteignent pas cet indicateur.

## Cibles

Les programmes doivent faire en sorte que 100 % des sites remplissent les critères établis. Cet indicateur doit tendre à la hausse au cours du programme.

**Problèmes de qualité des données**

Veiller à ce que les mêmes critères de sécurité sont appliqués de la même façon sur tous les sites.

**Notes complémentaires**

Une liste de critères doit être identifiée et établie d'un commun accord parmi les acteurs au niveau du pays, y compris en consultation avec les enfants eux-mêmes. Les critères doivent refléter les divers besoins d'enfants dont les genres, les âges et les aptitudes/handicaps sont différents. La liste doit différer d'un secteur à l'autre et refléter les spécificités de la population et du lieu d'exécution du programme.

Reportez-vous à « [Audits de sécurité : guide pratique](#) » pour en savoir plus sur la réalisation d'audits de sécurité. Bien que ce guide soit conçu pour la violence basée sur le genre, il peut être adapté pour aider à comprendre la sécurité des enfants. Ces adaptations pourraient être effectuées conjointement et en collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance pour garantir leur adéquation.

## Action fondamentale 5 : Reconnaissance, référencement et réponse en toute sécurité (indicateur 1)

**Nom de l'indicateur**

Nombre et pourcentage de membres du personnel sectoriel formés sur la reconnaissance et le référencement en toute sécurité en cas de préoccupations concernant la protection de l'enfance

**Type d'indicateur**

Contribution/Procédé

**Raisons**

Pour contribuer à l'efficacité des référencements et à un plus grand soutien pour les enfants connaissant des problèmes de protection, il est essentiel que le personnel reçoive une formation sur comment reconnaître un enfant pouvant être soumis à des problèmes de protection ou risquant d'y être soumis et, dans ces cas-là, comment référencer ces problèmes aux acteurs de la protection de l'enfance. Il s'agit donc d'une contribution clé dans la chaîne de référencements.

**Méthode de calcul**

Le numérateur (indiqué ci-après) correspond à l'indicateur numéral et le pourcentage est mesuré comme suit :

Diviser le numérateur par le dénominateur

**Numérateur** : nombre de membres du personnel sectoriel formés sur la reconnaissance et le référencement en toute sécurité d'enfants connaissant des problèmes de protection

**Dénominateur** : nombre total de membres du personnel sectoriel

**Potential Customizations**

**Sources de données : comment collecter les données**

Examen documentaire des programmes (fichiers RH, rapport de formation à la reconnaissance et au référencement en toute sécurité) ; questionnaires avant et après la formation

**Collecte des données et fréquence de compte rendu : quand collecter et établir un compte rendu des données**

Les données doivent être collectées tous les trimestres.

**Ventilation des données**

Au minimum, les données doivent être ventilées par type/niveau des membres du personnel.

**Cibles**

Au cours du programme, le nombre et le pourcentage de membres du personnel formés sur la reconnaissance et le référencement en toute sécurité d'enfants connaissant des problèmes de protection doivent augmenter.

L'ensemble du personnel travaillant avec les enfants est censé être formé sur ces questions.

**Problèmes de qualité des données****Notes complémentaires**

Cet indicateur fait référence à la formation du personnel sur deux questions : 1) reconnaissance en toute sécurité et 2) référencement en toute sécurité des enfants connaissant des problèmes de protection.

Pour atteindre cet indicateur, le personnel doit remplir les deux conditions. Utilisez une définition constante/standard de « formation » à chaque fois que des données sont collectées.

Remarque : le terme de reconnaissance est utilisé ici pour indiquer que les membres du personnel ont la capacité de reconnaître les signes indiquant qu'un enfant est peut-être victime ou risque d'être victime d'abus, de négligence, d'exploitation ou de violence. « Reconnaissance et référencement en toute sécurité » est un terme établi dans les publications de l'Alliance depuis 2024. Toutefois, dans les documents plus anciens, le terme « identification et référencement en toute sécurité » a été utilisé.

**Action fondamentale 5 : Reconnaissance, référencement et réponse en toute sécurité (indicateur 2)****Nom de l'indicateur**

Nombre et pourcentage de préoccupations concernant la protection de l'enfance référencées de manière sûre et appropriée par le personnel sectoriel au personnel de la gestion de cas de la protection de l'enfance

**Type d'indicateur**

Produit



## Raisons

Cet indicateur s'inscrit dans la suite logique de l'indicateur de contribution/procédé du tableau précédent. Si le personnel est formé convenablement sur la reconnaissance et le référencement en toute sécurité, le nombre et le pourcentage de préoccupations référencées de manière sûre et appropriées par le personnel sectoriel augmentera également.

## Méthode de calcul

Le numérateur (indiqué ci-après) correspond à l'indicateur numéral et le pourcentage est calculé comme suit :

Diviser le numérateur par le dénominateur

**Numérateur** : nombre de préoccupations concernant la protection de l'enfance référencées de manière sûre et appropriée par le personnel sectoriel au personnel de la gestion de cas de la protection de l'enfance

**Dénominateur** : nombre total de préoccupations identifiées concernant la protection de l'enfance référencées par le personnel sectoriel au personnel de la gestion de cas de la protection de l'enfance

## Potential Customizations

## Sources de données : comment collecter les données

Examen documentaire des programmes (outil de contrôle des référencements ou documentation relative au référencement) ; systèmes de gestion de l'information (CPIMS+, ProGres)

## Collecte des données et fréquence de compte rendu : quand collecter et établir un compte rendu des données

Les données doivent être collectées tous les trimestres.

## Ventilation des données

Les ventilations minimales sont effectuées selon l'âge (des groupes de 5 ans peuvent être utilisés), le genre, le statut de handicap/aptitude de l'enfant.

D'autres ventilations, telles que le site/camp/lieu, peuvent également être utilisées pour identifier les zones géographiques où les services ne produisent pas le produit attendu.

## Cibles

Au fil du temps, toutes les préoccupations doivent être référencées de manière sûre et appropriée.

## Problèmes de qualité des données

## Notes complémentaires

Les préoccupations concernant la protection de l'enfance doivent suivre des voies de référencement sûres et appropriées, conçues d'une manière qui respecte les normes de qualité des référencements, y compris les délais, la sécurité (y compris la confidentialité) et une réponse efficace.



# ORIENTATIONS POUR L'OPÉRATIONNALISATION DU CADRE LOGIQUE ET DES INDICATEURS PRIORITAIRES

---

## Établissement de priorités parmi les indicateurs pour la collecte et l'analyse des données

Les indicateurs de ce pack sont conçus à des fins de contrôle. Ce pack recommande intentionnellement un ensemble limité d'indicateurs, dont beaucoup ne sont pas nouveaux dans ces secteurs ou peuvent facilement être collectés en ajustant des indicateurs existants. Les responsables de programme doivent collecter tous ces indicateurs, si possible. Si les ressources sont peu nombreuses au début de la mise en œuvre du programme, la priorité peut être donnée aux indicateurs de contribution et procédé, mais à mesure de l'évolution de la mise en œuvre, les responsables doivent donner la priorité aux indicateurs de résultat et de produit. Les coordinateurs sectoriels interorganisationnels (par exemple, les coordinateurs de groupes sectoriels) sont encouragés à inclure ces indicateurs aux plans de réponse humanitaires et pour les réfugiés, autant que possible.

Notez que les responsables doivent envisager des moyens d'impliquer les enfants dans le contrôle et prendre les dispositions nécessaires, y compris la formation sur les méthodes favorables aux enfants et l'établissement d'un budget pour les activités avec les enfants. La participation des enfants peut fonctionner pour garantir que les indicateurs tiennent compte de l'âge et du genre des enfants, et que les boucles de feedback sont établies et mises en œuvre tout au long du programme. Les responsables doivent prendre en compte les éléments éthiques pour faciliter la participation des enfants et garantir qu'elle ne supposera pas de les exposer à un préjudice potentiel. Il existe de nombreux packs de guides détaillés sur la participation et la consultation des enfants dans des contextes humanitaires, y compris [Guide de Save the Children – Consultations d'enfants dans les crises humanitaires](#) (mentionné également plus tôt dans ce document).

Pour opérationnaliser ce pack, les responsables doivent intégrer des actions au sein de plusieurs phases de travail. Ces phases sont la planification, la collecte de données, l'analyse des données et l'utilisation des données. Il n'est pas nécessaire d'établir des procédés nouveaux ou distincts, au contraire, ces étapes doivent être intégrées aux procédures normales de planification, collecte de données, analyse des données et utilisation des données de l'ensemble d'un programme ou d'une intervention sectoriels.

## Planification de la collecte de données

En général, les données associées à ces indicateurs proviennent du contrôle de routine du programme. Lors de la phase de planification, les responsables doivent d'abord analyser si les indicateurs prioritaires sont déjà collectés en passant en revue la liste d'indicateurs (et leur définition) par rapport aux données relevées à travers un contrôle de routine du programme. Les responsables doivent aussi vérifier si les ventilations souhaitées sont collectées. Cette analyse identifie les lacunes parmi les données, qui seront comblées lors de la collecte de données.

## Collecte de données

Les responsables doivent ensuite intégrer les indicateurs prioritaires et les ventilations qui ne sont pas encore pris en compte dans les outils de collecte de données utilisés dans le contrôle de routine du programme. Si des indicateurs semblables sont collectés, les responsables doivent modifier les outils de collecte de données afin de pouvoir collecter les indicateurs de ce pack.





Les responsables doivent procurer aux spécialistes de la collecte de données et des comptes rendus une vue d'ensemble des indicateurs et des ventilations, ainsi que les fiches de référence pour les indicateurs. Les fiches de référence pour les indicateurs proposent des descriptions claires des indicateurs. Toutefois, les responsables peuvent vouloir proposer une formation et des explications supplémentaires concernant les indicateurs afin de s'assurer d'une collecte adéquate.

Lors de la collecte de données, les responsables doivent vérifier les données en continu pour identifier les éventuels problèmes liés aux comptes rendus et à la qualité des données. Les problèmes les plus courants sont généralement liés à une mauvaise interprétation des numérateurs ou dénominateurs, à des erreurs de calcul et à des comptes rendus incomplets au sein d'un programme mené sur des sites différents.

## Analyse des données

La phase d'analyse des données est relativement simple. Pour ces indicateurs, le calcul consiste généralement à diviser le numérateur par le dénominateur (pour les pourcentages) ou à donner un chiffre. Les responsables des données doivent ainsi rassembler les données de différents sites sous un chiffre unique.

Les responsables sont censés vérifier la qualité des données. Après avoir calculé les niveaux de chacun de ces indicateurs et leurs ventilations, les responsables doivent examiner si les résultats répondent à leurs attentes, en recherchant d'éventuelles incohérences entre la mise en œuvre observée et les données. En général, les données de sites divers (comme des écoles et des points de services alimentaires) doivent différer en fonction de l'intensité de la programmation, un fait qui doit également être reflété dans les ventilations des données. Enfin, comme les données sont collectées au fil du temps, les responsables doivent pouvoir observer des schémas plutôt cohérents correspondant à la mise en œuvre du programme. Des pics de données peuvent se produire en cas de réponse rapide ou d'injection de ressources dans le programme.

Concernant l'analyse des données, il est essentiel que les données restent anonymes. Veillez à ce que le compte rendu ne comprenne pas de noms ni d'identifiants de personnes, et qu'il contienne uniquement les données rassemblées. Voir le Standard SMPE 5 : Gestion de l'information pour en savoir plus<sup>13</sup>.

Dans ce pack, les indicateurs peuvent être analysés à l'aide d'un certain nombre de ventilations. Au minimum, les ventilations doivent comprendre l'âge, le genre et le handicap. La ventilation des données est contextuelle. Par conséquent, les responsables devront choisir les ventilations qui apporteront les informations les plus utiles pour prendre des décisions programmatiques. En général, les contextes locaux sont essentiels pour réaliser ces choix. De plus, des ventilations qui ciblent ou mesurent la progression des populations prioritaires doivent également être calculées.

## Utilisation des données

En fonction des données collectées et analysées, les responsables peuvent vérifier les données pour identifier les lacunes dans les services et procédés, ainsi que déterminer si les programmes contribuent aux produits et au résultat attendus des cinq actions fondamentales. Une fois identifiées, les éventuelles lacunes peuvent être comblées à travers des changements programmatiques, y compris la mobilisation politique, financière et des ressources humaines. Avec le temps, les programmes fructueux devraient observer des chiffres plus élevés dans chacun de ces indicateurs.

<sup>13</sup> Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2019). Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action, Standard 5: Information Management. p.88. [https://handbook.hspstandards.org/en/cpms/#ch004\\_006](https://handbook.hspstandards.org/en/cpms/#ch004_006)



# ANNEXE 1. LISTE POUR CONTRÔLER LA MISE EN ŒUVRE DES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES

## 1. Évaluation

Liste de contrôle		Action(s) fondamentale(s) concernée(s)	Réponse - Oui - Partiellement - Non - Non applicable	Commentaires
1	Avez-vous consulté les enfants au sujet de votre programme/plan de réponse ?	4		
2	Avez-vous identifié les besoins d'enfants dont les âges, les genres et les handicaps sont différents ?	2		
3	Avez-vous identifié des obstacles <sup>14</sup> à l'accès des enfants à vos services et mécanismes de feedback ?	1,2,4		
4	Avez-vous mis en place des mesures appropriées de sauvegarde de l'enfance avant de consulter des enfants ?	4		
5	Disposez-vous des voies de référencement les plus récentes pour la protection de l'enfance ?	5		
6	Avez-vous pris en compte les risques liés aux enfants dans votre analyse des risques pour le programme/plan de réponse ?	4		

## 2. Conception

Liste de contrôle		Action(s) fondamentale(s) concernée(s)	Réponse - Oui - Partiellement - Non - Non applicable	Commentaires
1	Avez-vous intégré les besoins des enfants à la proposition/conception de votre programme ?	2		

<sup>14</sup> Cadre de la disponibilité, de l'accessibilité, de l'acceptabilité et de la qualité pour les enfants



2	Avez-vous abattu les obstacles auxquels font face les enfants pour accéder à vos services et mécanismes de feedback dans la proposition/conception de votre programme ?	1, 2		
3	Avez-vous pris en compte les moyens de soutenir la participation des enfants tout au long du programme, y compris à travers un contrôle du programme adapté aux enfants ?	3		
4	Avez-vous intégré des mesures d'atténuation des risques à votre programme en fonction de l'analyse des risques pour les enfants ?	4		
5	Avez-vous intégré une formation sur la reconnaissance et les référencement en toute sécurité des préoccupations concernant la protection de l'enfance (y compris les premiers secours psychologiques) ?	5		
6	Avez-vous intégré un budget pour la correction des cours/les ajustements du programme en vue de continuer à rendre vos services et votre programme favorables aux enfants ?	4		
7	Avez-vous intégré au moins un indicateur lié à l'intégration des principes de protection de l'enfance dans votre proposition/plan de programme ?	Toutes		

### 3. Mise en œuvre

Liste de contrôle		Action(s) fondamentale(s) concernée(s)	Réponse - Oui - Partiellement - Non - Non applicable	Commentaires
1	Avez-vous consulté, au cours des six derniers mois, des enfants au sujet de l'efficacité avec laquelle votre assistance répond à leurs différents besoins et de comment relever toute éventuelle difficulté d'accès à l'assistance ?	1, 3, 4		



2	Vos travailleurs de première ligne savent-ils comment reconnaître et référencer en toute sécurité les préoccupations concernant la protection de l'enfance aux prestataires de services de protection de l'enfance ?	5		
3	Avez-vous veillé à ce que les enfants soient consultés et sachent comment communiquer leur feedback et leurs plaintes ?	3,4		
4	Avez-vous modifié des aspects de votre mode de travail/vos services d'après le feedback que vous avez reçu de la part des enfants ?	1,2,4		
5	Avez-vous créé et fourni aux enfants des informations adaptées aux enfants au sujet de vos services/installations ?	3		

#### 4. Contrôle de la participation des enfants

	Liste de contrôle	Action(s) fondamentale(s) concernée(s)	Réponse - Oui - Partiellement - Non - Non applicable	Commentaires
1	Votre organisation collecte-t-elle et utilise-t-elle des données sur l'accès, l'utilisation et la qualité de vos services/installations, ventilées par âge, sexe et handicap ?	1		
2	Contrôlez-vous régulièrement l'accès des enfants et leur utilisation de vos services/installations, à travers des audits de sécurité (ou toute autre méthode) et des discussions avec les enfants et leurs communautés ?	1		
3	Contrôlez-vous régulièrement ce que ressentent les enfants lorsqu'ils utilisent vos services ?	1		
4	Les obstacles à un accès sûr et équitable sont-ils rapidement abattus ?	1,2,4		

**L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire** (L'Alliance) définit des standards et fournit une assistance technique en soutien aux acteurs humanitaires dans la prévention et la réponse aux préjudices envers les enfants.

Pour en savoir plus sur le travail de l'Alliance et rejoindre le réseau, rendez-vous sur le site



[alliancecpha.org/fr](https://alliancecpha.org/fr)

Rejoignez l'Alliance sur :



[/Alliance.Child.Protection](https://www.facebook.com/Alliance.Child.Protection)



[/CPiE\\_Global](https://twitter.com/CPiE_Global)



[/alliancecpha](https://www.linkedin.com/company/alliancecpha)



**COLLABORATION INTERSECTORIELLE  
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE**